



Quetigny, le 2 juillet 2018

Liberté Egalité Fraternité

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du 26 juin 2018**

Etaient présents : MM. R. DETANG, J.M. VALLET, Mmes C. GOZZI, I. PASTEUR, MM. M. LUCHIN, P. SCHMITT, Mme S. MUTIN, Mr S. BENNIS, Mme P. BONNEAU, MM. V. GNAHOUROU, P. CARRION, Mme C. METTETAL, Mr J. EL BAKKOUCHI, Mme E. DUPAQUIER, Mr A.D. DIOUF, Mme D. PAWELEC, MM. D. SERGENT, S. KENCKER, D. SIMONCINI, P. ABECASSIS

Etaient excusés : Mr M. JELLAL (pouvoir à C. GOZZI), Mme O. LOURS (pouvoir à S. MUTIN), Mr M. BACHELARD (pouvoir à R. DETANG), Mmes K. BOUZIANE (pouvoir à P. BONNEAU, L. CHAMPION (pouvoir à M. LUCHIN), A. ADOM, MM. D. REUET (pouvoir à A.D. DIOUF), D. THIEULEUX, Mme M. GRENIER (pouvoir à D. SERGENT).

Secrétaire de séance : Philippe SCHMITT

20 présents – 27 votants

DIRECTION GENERALE

- 1 - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 mai 2018
- 2 - Politique de la Ville – Convention multipartenariale d'objectifs et de moyens avec l'association Solidarité Femmes 21 (années 2018 – 2020)
- 3 - Candidature au label Territoires de commerce équitable
- 4 - Convention pour le développement de l'autopartage à Quetigny

Affaires juridiques et immobilières

- 5 - Vente parcelles du domaine privé communal – parcelles AH 147, AH 195, AH 150, 7-9 rue des Artisans
- 6 - Désaffectation et déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle cadastrée AE 301, 2 boulevard Olivier de Serres
- 7 - Cession d'une partie de la parcelle cadastrée AE 301, 2 boulevard Olivier de Serres
- 8 - Règlement du cimetière communal de Quetigny

POLE RESSOURCES

Finances

- 9 - Approbation du compte administratif 2017 – Budget Principal
- 10 - Approbation du compte administratif 2017 – Budget annexe de la saison culturelle
- 11 - Approbation du compte administratif 2017 – Budget de la Régie Municipale d'Expansion et d'Equipement de Quetigny
- 12 - Approbation du compte de gestion 2017 – Budget Principal
- 13 - Approbation du compte de gestion 2017 – Budget annexe de la saison culturelle
- 14 - Approbation du compte de gestion 2017 – Budget de la Régie Municipale d'Expansion et d'Equipement
- 15 - Décision d'affectation du résultat 2017 – Budget Principal
- 16 - Reprise dans les comptes du Budget Principal des résultats de clôture de la Régie Municipale d'Expansion et d'Equipement

- 17 - Budget Supplémentaire 2018 : budget principal de la Ville
- 18 - Budget Supplémentaire 2018 : budget annexe de la saison culturelle
- 19 - Subvention à la coopérative scolaire de l'école élémentaire les Huches François Mitterrand
- 20 - Soutien aux travaux de rénovation énergétique
- 21 - Demande de subvention à la DRAC – Extension des horaires de la Bibliothèque

Ressources Humaines

- 22 - Modification du tableau des emplois

Point complémentaire n° 23 – Projet « cœur de ville » - cession à la SPLAAD des parcelles cadastrées AO 85, AO 90, AO 92, avenue du Cromois et avenue du Château, secteur « îlot Cromois »

INFORMATIONS DU MAIRE

- Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales :
 - ♦ Marchés à Procédure Adaptée signés depuis le 29/05/2018
 - ♦ Délivrance de concessions au cimetière communal
 - ♦ Règlements de frais et honoraires

DIRECTION GENERALE

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2018

Décision :

1 voix contre : P. ABECASSIS

26 voix pour : R. DETANG, J.M. VALLET, C. GOZZI, M. JELLAL, I. PASTEUR, M. LUCHIN, O. LOURS, P. SCHMITT, S. MUTIN, M. BACHELARD, S.BENNIS, K. BOUZIANE, L. CHAMPION, P. BONNEAU, V. GNAHOUROU, P. CARRION, C. METTETAL, J. EL BAKKOUCHI, D. REUET, E. DUPAQUIER, A.D. DIOUF, D. PAWELEC, D. SERGENT, S. KENCKER, M. GRENIER, D. SIMONCINI.

2. POLITIQUE DE LA VILLE – CONVENTION MULTIPARTENARIALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (ANNEES 2018 – 2020)

Rapporteur : C. GOZZI, Adjointe à la Solidarité

Décision : Unanimité

L'association SOLIDARITE FEMMES 21 a pour but de lutter contre toutes les violences faites aux femmes, et plus particulièrement, contre les violences conjugales et familiales. Elle exerce ses missions sur le territoire de la Côte d'Or et est soutenue par un réseau renforcé de partenaires, dont Dijon Métropole.

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à conclure avec l'ensemble des partenaires pour les années 2018 à 2020.

3 - CANDIDATURE AU LABEL TERRITOIRES DE COMMERCE EQUITABLE

Rapporteur : P. SCHMITT, Adjoint au développement soutenable, à la transition écologique et à l'économie sociale et solidaire

Décision : Unanimité

Dans le cadre de l'Agenda 21 et afin de promouvoir l'achat et l'offre de produits issus du commerce équitable, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter le label « Territoires de commerce équitable ».

Les frais de participation à la campagne « Territoires de commerce équitable » sont de 250 € par an. Le label est décerné pour une période de 3 ans et évalué chaque année.

4 - CONVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AUTOPARTAGE A QUETIGNY

Rapporteur : P. SCHMITT, Adjoint au développement soutenable, à la transition écologique et à l'économie sociale et solidaire

Décision :

2 abstentions : P. ABECASSIS, D. SIMONCINI

25 voix pour : R. DETANG, J.M. VALLET, C. GOZZI, M. JELLAL, I. PASTEUR, M. LUCHIN, O. LOURS, P. SCHMITT, S. MUTIN, M. BACHELARD, S. BENNIS, K. BOUZIANE, L. CHAMPION, P. BONNEAU, V. GNAHOUROU, P. CARRION, C. METTETAL, J. EL BAKKOUCHI, D. REUET, E. DUPAQUIER, A.D. DIOUF, D. PAWELEC, D. SERGENT, S. KENCKER, M. GRENIER.

Solution de mobilité alternative complémentaire des modes de déplacements doux et du transport public, l'autopartage permet à des utilisateurs de bénéficier d'un véhicule partagé en libre-service.

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention à intervenir avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif CITIZ Bourgogne-Franche-Comté, pour installer une station d'autopartage au centre-ville de Quetigny. La société CITIZ pourra être exonérée du paiement de la redevance pour l'occupation du domaine public. La station sera opérationnelle pour septembre 2018. La Ville de Quetigny soutiendra à hauteur de 6000 € TTC le lancement de la station d'autopartage pour une durée de 12 mois à dater de l'installation de la station.

AFFAIRES JURIDIQUES ET IMMOBILIERES

5 - VENTE PARCELLES DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL – PARCELLES AH 147, AH 195, AH 150, 7-9 RUE DES ARTISANS

Rapporteur : J.M. VALLET, Premier Adjoint délégué au Patrimoine, aux projets urbains et à la tranquillité publique

Décision : Unanimité

La société Khephren souhaite construire des cellules commerciales au 7-9 rue des Artisans à Quetigny, et le Conseil Municipal a approuvé la cession des parcelles concernées le 17 octobre 2017. Or une modification du projet nécessite un nouveau redécoupage des parcelles.

C'est pourquoi le Conseil Municipal accepte la cession des parcelles :

- AH 147 d'une contenance d'environ 331 m² (renumérotée AH 227)
- AH 195 d'une contenance d'environ 304 m² (renumérotée AH 231)
- AH 150 d'une contenance d'environ 406 m² (renumérotée AH 229).

pour un montant de 16 000 euros net vendeur, à la société Khephren.

La cession de ces parcelles est toujours conditionnée par l'instauration d'une servitude de passage au profit des services de la ville de Quetigny et de Dijon Métropole, afin de garantir l'accès aux berges de la Mirande.

Une servitude de tréfonds au bénéfice de Dijon Métropole est également établie afin de prendre en considération une importante canalisation d'eau pluviale traversant les terrains concernés.

6 - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AE 301, 2 BOULEVARD OLIVIER DE SERRES

Rapporteur : J.M. VALLET, Premier Adjoint délégué au Patrimoine, aux projets urbains et à la tranquillité publique

Décision : Unanimité

Afin de sécuriser la sortie des véhicules de la propriété de Monsieur GROLE, 2 boulevard Olivier de Serres, le Conseil Municipal accepte de lui céder la parcelle AE 301. Pour ce faire, le Conseil Municipal :

- constate la désaffectation de 17 m² du domaine public à prendre sur la parcelle AE 301 ;
- autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures matérielles de désaffectation et de constat de son effectivité ;
- approuve le déclassement de 17 m² du domaine public à prendre sur la parcelle AE 301 ;
- autorise Monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires à la division parcellaire à réaliser ultérieurement en vue de distinguer le domaine public du domaine privé de la commune, dans le cadre de la cession envisagée ;
- autorise à cet effet Monsieur le Maire à signer tous actes liés aux présents engagements.

7 - CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AE 301, 2 BOULEVARD OLIVIER DE SERRES

Rapporteur : J.M. VALLET, Premier Adjoint délégué au Patrimoine, aux projets urbains et à la tranquillité publique

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal accepte la cession de la parcelle cadastrée AE 301, située 2 boulevard Olivier de Serres, à Monsieur GROLE afin de sécuriser la sortie de son véhicule sur le boulevard.

Le prix de vente est de 170 euros hors taxe et hors frais de mutation. La partie du domaine public concerné devra ultérieurement faire l'objet d'un redécoupage, dont les frais incomberont aux acquéreurs.

8 - REGLEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL DE QUETIGNY

Rapporteur : J.M. VALLET, Premier Adjoint délégué au Patrimoine, aux projets urbains et à la tranquillité publique

Décision : Unanimité

La prise en compte de la nouvelle réglementation et l'évolution du mode de fonctionnement du cimetière (installation de cavurnes) nécessitent la révision du règlement actuel.

Le règlement abrogé fera l'objet d'un nouvel arrêté du Maire. Le tarif des concessions et cavurnes à appliquer est le suivant :

- concession sépulture : 155 euros (valable 30 ans-inchangé)
- concession cavurne : 155 euros (valable 30 ans).

Le Conseil Municipal prend connaissance du règlement du cimetière de Quetigny et modifie la durée et les tarifs de concessions du cimetière tels que fixés.

POLE OPTIMISATION DES RESSOURCES

FINANCES

9 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision (le Maire s'étant retiré) :

1 abstention : P. ABECASSIS

3 voix contre : D. SERGENT, M. GRENIER, S. KENCKER

22 voix pour : J.M. VALLET, C. GOZZI, M. JELLAL, I. PASTEUR, M. LUCHIN, O. LOURS, P. SCHMITT, S. MUTIN, M. BACHELARD, S. BENNIS, K. BOUZIANE, L. CHAMPION, P. BONNEAU, V. GNAHOUROU, P. CARRION, C. METTETAL, J. EL BAKKOUCHI, D. REUET, E. DUPAQUIER, A.D. DIOUF, D. PAWELEC, D. SIMONCINI.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 du budget principal de la Ville qui fait apparaître, au 31 décembre 2017, les résultats de clôture suivants :

RESULTATS 2017		
1) Résultat section de fonctionnement		5 190 226,32
2) Solde brut d'investissement	-	1 339 267,93
3) Solde des Restes à Réaliser	-	278 485,35
4) Solde net d'investissement	-	1 617 753,28
5) Résultat global de clôture		3 572 473,04
6) Fonds de roulement		3 850 958,39

10 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE DE LA SAISON CULTURELLE

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision (le Maire s'étant retiré) :

3 abstentions : D. SERGENT, M. GRENIER, S. KENCKER

23 voix pour : J.M. VALLET, C. GOZZI, M. JELLAL, I. PASTEUR, M. LUCHIN, O. LOURS, P. SCHMITT, S. MUTIN, M. BACHELARD, S. BENNIS, K. BOUZIANE, L. CHAMPION, P. BONNEAU, V. GNAHOUROU, P. CARRION, C. METTETAL, J. EL BAKKOUCHI, D. REUET, E. DUPAQUIER, A.D. DIOUF, D. PAWELEC, D. SIMONCINI, P. ABECASSIS.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 du budget annexe de la Saison Culturelle, dont le résultat de clôture, au 31 décembre 2017, est égal à 7 940,64 €.

11 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET DE LA REGIE MUNICIPALE D'EXPANSION ET D'EQUIPEMENT DE QUETIGNY

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision (le Maire s'étant retiré) :

1 abstention : P. ABECASSIS

3 voix contre : D. SERGENT, M. GRENIER, S. KENCKER

22 voix pour : J.M. VALLET, C. GOZZI, M. JELLAL, I. PASTEUR, M. LUCHIN, O. LOURS, P. SCHMITT, S. MUTIN, M. BACHELARD, S. BENNIS, K. BOUZIANE, L. CHAMPION, P. BONNEAU, V. GNAHOUROU, P. CARRION, C. METTETAL, J. EL BAKKOUCHI, D. REUET, E. DUPAQUIER, A.D. DIOUF, D. PAWELEC, D. SIMONCINI.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 du budget de la Régie Municipale d'expansion et d'équipement de Quetigny qui fait apparaître, au 31 décembre 2017, les résultats de clôture suivants :

RESULTATS 2017	
1) Résultat section de fonctionnement	19 389,46
2) Solde brut d'investissement	2 786 323,27
3) Solde des Restes à Réaliser	-
4) Solde net d'investissement	2 786 323,27
5) Résultat global de clôture	2 805 712,73
6) Fonds de roulement (hors restes à réaliser)	2 805 712,73

12 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision :

3 voix contre : D. SERGENT, M. GRENIER, S. KENCKER

24 voix pour : R. DETANG, J.M. VALLET, C. GOZZI, M. JELLAL, I. PASTEUR, M. LUCHIN, O. LOURS, P. SCHMITT, S. MUTIN, M. BACHELARD, S. BENNIS, K. BOUZIANE, L. CHAMPION, P. BONNEAU, V. GNAHOUROU, P. CARRION, C. METTETAL, J. EL BAKKOUCHI, D. REUET, E. DUPAQUIER, A.D. DIOUF, D. PAWELEC, D. SIMONCINI, P. ABECASSIS.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion établi pour l'exercice 2017 par le Comptable assignataire de la Ville pour le budget principal de la Commune de Quetigny.

13 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ANNEXE DE LA SAISON CULTURELLE

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision :

3 abstentions : D. SERGENT, M. GRENIER, S. KENCKER

24 voix pour : R. DETANG, J.M. VALLET, C. GOZZI, M. JELLAL, I. PASTEUR, M. LUCHIN, O. LOURS, P. SCHMITT, S. MUTIN, M. BACHELARD, S. BENNIS, K. BOUZIANE, L. CHAMPION, P. BONNEAU, V. GNAHOUROU, P. CARRION, C. METTETAL, J. EL BAKKOUCHI, D. REUET, E. DUPAQUIER, A.D. DIOUF, D. PAWELEC, D. SIMONCINI, P. ABECASSIS.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion établi pour l'exercice 2017 par le Comptable assignataire de la Ville pour le budget annexe de la Saison culturelle.

14 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET DE LA REGIE MUNICIPALE D'EXPANSION ET D'EQUIPEMENT

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision :

3 abstentions : D. SERGENT, M. GRENIER, S. KENCKER

24 voix pour : R. DETANG, J.M. VALLET, C. GOZZI, M. JELLAL, I. PASTEUR, M. LUCHIN, O. LOURS, P. SCHMITT, S. MUTIN, M. BACHELARD, S. BENNIS, K. BOUZIANE, L. CHAMPION, P. BONNEAU, V. GNAHOUROU, P. CARRION, C. METTETAL, J. EL BAKKOUCHI, D. REUET, E. DUPAQUIER, A.D. DIOUF, D. PAWELEC, D. SIMONCINI, P. ABECASSIS.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion établi pour l'exercice 2017 par le Comptable assignataire de la Ville pour le budget de la Régie Municipale d'expansion et d'équipement de Quetigny.

15 - DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision :

3 abstentions : D. SERGENT, M. GRENIER, S. KENCKER

24 voix pour : R. DETANG, J.M. VALLET, C. GOZZI, M. JELLAL, I. PASTEUR, M. LUCHIN, O. LOURS, P. SCHMITT, S. MUTIN, M. BACHELARD, S. BENNIS, K. BOUZIANE, L. CHAMPION, P. BONNEAU, V. GNAHOUROU, P. CARRION, C. METTETAL, J. EL BAKKOUCHI, D. REUET, E. DUPAQUIER, A.D. DIOUF, D. PAWELEC, D. SIMONCINI, P. ABECASSIS.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017 comme suit :

- le résultat de la section de fonctionnement est affecté au financement de la section d'investissement à hauteur de 1 617 753,28 €.

La part du résultat non affectée en section d'investissement, soit 3 572 473,04 €, est inscrite en report à nouveau, en recettes de fonctionnement.

16 - REPRISE DANS LES COMPTES DU BUDGET PRINCIPAL DES RESULTATS DE CLOTURE DE LA REGIE MUNICIPALE D'EXPANSION ET D'EQUIPEMENT

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision :

3 abstentions : D. SERGENT, M. GRENIER, S. KENCKER

24 voix pour : R. DETANG, J.M. VALLET, C. GOZZI, M. JELLAL, I. PASTEUR, M. LUCHIN, O. LOURS, P. SCHMITT, S. MUTIN, M. BACHELARD, S. BENNIS, K. BOUZIANE, L. CHAMPION, P. BONNEAU, V. GNAHOUROU, P. CARRION, C. METTETAL, J. EL BAKKOUCHI, D. REUET, E. DUPAQUIER, A.D. DIOUF, D. PAWELEC, D. SIMONCINI, P. ABECASSIS.

Le Conseil Municipal décide de reprendre dans les comptes du budget principal les résultats de clôture de la Régie Municipale d'Expansion et d'Equipeement de Quetigny, selon le schéma suivant :

- le résultat de la section de fonctionnement est repris en recettes de fonctionnement au compte 002 – excédent de fonctionnement - à hauteur de 19 389,46 € ;
- le solde net de la section d'investissement est repris en recettes d'investissement au compte 001 – solde d'exécution positif reporté – à hauteur de 2 786 323,27 €.

Dans les comptes du budget principal, le compte 002 condensera les résultats de fonctionnement cumulés du budget principal et du budget de la Régie Municipale, selon le détail suivant :

Résultat 2017 du Budget Principal :	3 572 473,04 €
Résultat 2017 de la Régie Municipale :	19 389,46 €
Résultat 2017 cumulé au compte 002 :	3 591 862,50 €

En section d'investissement, le compte 001 condensera les soldes cumulés du budget principal et du budget de la Régie Municipale, selon le détail suivant :

Solde 2017 du Budget Principal :	- 1 339 267,93 €
Solde 2017 de la Régie Municipale :	2 786 323,27 €
Solde 2017 cumulé au compte 001 :	1 447 055,34 €

17 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision :

1 abstention : P. ABECASSIS

3 voix contre : D. SERGENT, M. GRENIER, S. KENCKER

23 voix pour : R. DETANG, J.M. VALLET, C. GOZZI, M. JELLAL, I. PASTEUR, M. LUCHIN, O. LOURS, P. SCHMITT, S. MUTIN, M. BACHELARD, S. BENNIS, K. BOUZIANE, L. CHAMPION, P. BONNEAU, V. GNAHOUROU, P. CARRION, C. METTETAL, J. EL BAKKOUCHI, D. REUET, E. DUPAQUIER, A.D. DIOUF, D. PAWELEC, D. SIMONCINI.

Le Conseil Municipal adopte le Budget supplémentaire du Budget principal de la Ville de Quetigny pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

En section de fonctionnement au montant de 3 603 782,50 € ;

En section d'investissement au montant de 3 713 202,15 €.

18 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 : BUDGET ANNEXE DE LA SAISON CULTURELLE

Rapporteur : I. PASTEUR, Adjointe aux Finances et au développement économique

Décision :

4 abstentions : D. SERGENT, M. GRENIER, S. KENCKER, P. ABECASSIS

23 voix pour : R. DETANG, J.M. VALLET, C. GOZZI, M. JELLAL, I. PASTEUR, M. LUCHIN, O. LOURS, P. SCHMITT, S. MUTIN, M. BACHELARD, S. BENNIS, K. BOUZIANE, L. CHAMPION, P. BONNEAU, V. GNAHOUROU, P. CARRION, C. METTETAL, J. EL BAKKOUCHI, D. REUET, E. DUPAQUIER, A.D. DIOUF, D. PAWELEC, D. SIMONCINI.

Le Conseil Municipal adopte le Budget supplémentaire du Budget annexe de la Saison Culturelle pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

En section de fonctionnement au montant de 71 000 € ;

19 - SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LES HUCHES FRANÇOIS MITTERRAND

Rapporteur : M. JELLAL, Adjoint délégué à l'Action Educative et au Jumelage Coopération

Décision : Unanimité

Pour répondre à la demande de la directrice de l'école élémentaire Les Huches François Mitterrand, le Conseil Municipal décide de verser une subvention « *sorties et séjours scolaires* » au titre de la prestation pédagogique réalisée du 14 au 15 mai 2018 à la Ferme d'Aulot au profit de 46 élèves.

La participation prévue au BP est de 50 euros par enfant dès lors que le séjour comprend 1 nuitée au minimum. Le montant de la subvention s'élève donc à 46 élèves X 50 € = 2300 euros.

20 - SOUTIEN AUX TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE

Rapporteur : P. SCHMITT, Adjoint au développement soutenable, à la transition écologique et à l'économie sociale et solidaire

Décision : Unanimité

Dans le cadre de l'aide financière apportée par la Ville aux habitants pour les travaux d'économie d'énergie, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 500 € à :

- Madame KHAN, pour la fourniture d'une ventilation hygroréglable
- Madame MINOT, pour la pose d'une baie vitrée et de volets
- Madame SIMONOT, pour le changement d'un insert et le raccordement air chaud ou la fourniture et pose d'un tubage
- Madame JUNJAUD, pour le changement de chaudière et le tubage.

21 - DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC – EXTENSION DES HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Rapporteur : Sandrine MUTIN, Adjointe déléguée à l'Action Culturelle

Décision : Unanimité

L'Etat a institué un concours particulier réservé aux bibliothèques dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation. La DRAC peut ainsi soutenir financièrement les projets d'extension et d'évolution des horaires d'ouverture des bibliothèques, pour permettre une meilleure fréquentation du public.

Plusieurs catégories de dépenses peuvent être subventionnées à ce titre, en fonctionnement comme en investissement, au taux maximum de 80 % des dépenses éligibles et pendant une durée de 5 ans.

Dans le cadre du Projet Culturel, Scientifique Educatif et Social élaboré pour la future médiathèque, la Ville de Quetigny souhaite mettre en œuvre un projet d'extension progressive des horaires de la bibliothèque à partir de septembre 2018. Les modifications concernent une ouverture sur la pause méridienne, des ouvertures supplémentaires en période scolaire et pendant les vacances scolaires, et une ouverture un dimanche par mois après-midi à compter de septembre 2019.

C'est pourquoi le Conseil Municipal décide de solliciter un co-financement du projet d'extension des horaires par la Direction Régionale des Affaires Culturelles, au titre du concours particulier réservé aux bibliothèques pour les années 2018 et 2019.

RESSOURCES HUMAINES

22 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : R. DETANG, Maire

Décision : Unanimité

Le Conseil Municipal décide la création, au 1^{er} juillet 2018 :

- d'un poste d'ingénieur à temps complet,
- d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à 50 %.

23 - POINT COMPLEMENTAIRE : PROJET « CŒUR DE VILLE » - CESSION A LA SPLAAD DES PARCELLES CADASTREES AO 85, AO 90, AO 92, AVENUE DU CROMOIS ET AVENUE DU CHÂTEAU, SECTEUR « ILOT CROMOIS »

Rapporteur : J.M. VALLET, Premier Adjoint délégué au Patrimoine, aux projets urbains et à la tranquillité publique

4 abstentions : D. SERGENT, M. GRENIER, S. KENCKER, D. SIMONCINI

23 voix pour : R. DETANG, J.M. VALLET, C. GOZZI, M. JELLAL, I. PASTEUR, M. LUCHIN, O. LOURS, P. SCHMITT, S. MUTIN, M. BACHELARD, S. BENNIS, K. BOUZIANE, L. CHAMPION, P. BONNEAU, V. GNAHOUROU, P. CARRION, C. METTETAL, J. EL BAKKOUCHI, D. REUET, E. DUPAQUIER, A.D. DIOUF, D. PAWELEC, P. ABECASSIS.

Dans le cadre du projet « Cœur de Ville », il a été décidé de céder à la SPLAAD certaines parcelles préalablement désaffectées et déclassées du domaine public communal. Or quelques petites parcelles ont été omises, c'est pourquoi le Conseil Municipal accepte la cession des parcelles suivantes :

- AO 85p (anciennement AO 42) d'environ 56 m²
- AO 90 (anciennement AO 44) d'environ 190 m²
- AO 92 (anciennement AO 45) d'environ 454 m².

Cette vente sera consentie à l'euro symbolique.

INFORMATIONS DU MAIRE

↳ Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Compte rendu des diverses décisions prises par Monsieur le Maire de Quetigny dans le cadre des articles L. 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en application de la délibération du 9 février 2016 : marchés à procédure adaptée signés depuis le 29 mai 2018, délivrance de concessions au cimetière communal, règlement de frais et honoraires.